



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26-034

### ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

mairie  
ti ker

**Le Maire de la commune de CAVAN,**

**Vu** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Mathieu ROUSSEL en qualité d'adjoint au maire,

**Vu** la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

**Considérant que** pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Mathieu ROUSSEL 3ème adjoint au maire,

### - A R R Ê T E -

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Mathieu ROUSSEL 3ème adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires
- Bâtiments communaux
- Défense incendie
- Réseaux eaux

Il assurera les fonctions suivantes :

- **Délégation affaires scolaires :**
  - - o Conseil d'école
    - o Transports scolaires
    - o Personnel scolaire
    - o Budget école
    - o Cantine
    - o Lien avec l'équipe éducative, les parents
- **Délégation bâtiments communaux :**
  - - o Entretien et maintenance des bâtiments communaux.
    - o Planning agent de maintenance
    - o Contrat de maintenance
    - o Sécurité des bâtiments

**Article 2 :** L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant.

**Article 3 :** Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

**Article 4 :** L'adjoint pourra avoir autorité sur le personnel des services.

**Article 5** : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

**A CAVAN, le 23 Mars 2026**

Le Maire ,

Maurice OFFRET

